

**2S RIVIERA DRIVER au capital de 100€ ayant son siège social au 49 AVENUE
HONORE D'ESTIENNE D'ORVES, 06000 NICE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DU 12.05.2026**

L'an deux mil vingt six

Le 12.05.2026

A NICE

L'associé Unique de
**2S RIVIERA DRIVER au capital de 100€ ayant son siège social au 49 AVENUE
HONORE D'ESTIENNE D'ORVES, 06000 NICE**

divisée en 100 actions de 1 € chacune, possédant ainsi 100 actions, soient plus de la
moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement
constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur BENIDIR Sofiane**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du président
- Rémunération de la présidence
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de
l'Assemblée tous documents nécessaires

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole,
le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du président :

L'Assemblée Générale, DECIDE DE NOMMER

**Monsieur BENIDIR Sofiane né le 06.03.1982 à TIZOU OUZOU, Algérie, de nationalité
Algérienne et demeurant au 49 AVENUE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES, 06000 NICE
président de la SASU 2S RIVIERA DRIVER**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de son président de ne pas avoir de rémunération pour conforter les fonds propres de la société. Elle consent à le rembourser de ses frais sur présentation de justificatifs.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

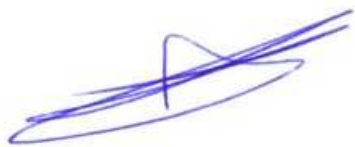
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.